

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITÉ
464^{ème} RÉUNION
29 OCTOBRE 2014
ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CDLXIV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 464^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 29 octobre 2014, a adopté la décision qui suit sur l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest:

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par le Commissaire de l'UA pour les Affaires sociales sur la situation d'Ebola dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les efforts déployés par les pays touchés par Ebola et le soutien apporté par l'UA, ainsi que par le Directeur du Centre américain pour la santé mondiale basé à Atlanta et l'Envoyé spécial des Nations unies pour Ebola. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de: Guinée, Libéria, Mali, Nigeria, Sénégal et Sierra Leone, ainsi que par ceux de: France, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Norvège, Nations unies et l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** le communiqué PSC/PR/COMM. (CDL) sur l'épidémie d'Ebola adopté lors de sa 450^{ème} réunion tenue le 19 août 2014, ainsi que la décision Ext/EX.CL/Dec.1 (XVI) sur l'épidémie d'Ebola adoptée par la 16^{ème} session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis Abéba, le 8 septembre 2014;
3. **Réitère sa profonde préoccupation** face à la prolifération continue de l'épidémie et son impact négatif croissant sur le tissu socio-économique des pays touchés, en particulier, et sur la paix et la sécurité en général. Le Conseil **réitère également** la solidarité de l'UA avec, et son plein soutien aux pays touchés par cette épidémie;
4. **Prend note avec une profonde satisfaction** des efforts déployés par la Commission pour répondre à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, y compris, le déploiement de la Mission de soutien de l'UA à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA), ainsi que la récente visite de la Présidente de la Commission aux pays les plus touchés par l'épidémie. Le Conseil **se félicite** des appels à apporter un soutien, en particulier, à travers la fourniture de personnel et d'équipements médicaux, lancés par la Présidente de la Commission à tous les Etats membres de l'UA, **félicite** ceux qui y ont répondu positivement et **exhorte** les autres à accélérer leurs réponses;
5. **Félicite** les pays de la région, sous les auspices de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les autres États membres de l'UA, ainsi que le reste de la communauté internationale pour les mesures qu'ils ont déjà prises pour répondre à l'épidémie d'Ebola. À cet égard, le Conseil **demande** à tous les États membres de l'UA et aux autres membres de la communauté internationale, qui ne l'ont pas encore fait, à se joindre également à la lutte contre Ebola et à apporter le soutien nécessaire à ASEOWA;

6. **Réitère** l'appel lancé par la Présidente de la Commission à arrêter de stigmatiser et d'isoler les pays touchés par Ebola, ainsi qu'à éviter de créer des problèmes pour ces pays au-delà de ce que l'épidémie est en train de faire. À cet égard, le Conseil **appelle** tous les États membres de l'UA à lever immédiatement toutes les interdictions et les restrictions de voyage et de respecter le principe de la libre circulation, ainsi que de reprendre les vols, conformément à la décision Ext/EX.CL/Dec.1 (XVI), aux conseils scientifiques de l'Organisation mondiale de la santé et aux recommandations de l'Organisation internationale de l'Aviation civile (OIAAC);

7. **Réitère en outre** la nécessité de continuer d'accorder une attention particulière à l'impact de l'épidémie sur les efforts de reconstruction post-conflit et de développement socio-économiques dans les pays touchés;

8. **Souligne** la nécessité de solutions à long terme, afin de circonscrire efficacement la prolifération de l'épidémie et de prévenir sa récurrence. À cet égard, le Conseil **exhorte** les États membres à renforcer leurs systèmes de prestation de soins de santé;

9. **Note** que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest est d'une ampleur sans précédent et nécessite, par conséquent, une approche unie, coordonnée et soutenue, afin de la circonscrire et de l'éradiquer avec succès;

10. **Souligne** la nécessité d'organiser, dans les meilleurs délais possibles, une conférence internationale sur Ebola sous l'égide de l'UA en vue de mobiliser un soutien additionnel à la lutte contre l'épidémie et à l'atténuation à long terme de ses effets. Le Conseil **appelle** la Commission à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

11. Le Conseil **souligne en outre** la nécessité urgente d'accélérer les efforts africains visant à lutter contre l'épidémie, et à cet égard, **demande** à la Présidente de la Commission de nommer un Envoyé spécial pour Ebola, qui, outre son rôle de chef de file politique de l'ASEOWA, assumera la coordination politique avec les pays concernés et d'autres acteurs sur le terrain, ainsi que la mobilisation et le suivi des ressources nécessaires dans la lutte contre l'épidémie;

12. **Réitère** la demande de la 16^{ème} Session extraordinaire du Conseil exécutif à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la création rapide d'un centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (ACDCP), conformément à la décision Assembly Decision AU/Dec.499(XXII) sur la création du centre.

13. **Décide** de consacrer, chaque mois, une réunion pour examiner la situation de l'épidémie d'Ebola sur la base des rapports globaux à soumettre par la Commission et portant sur l'évolution de la situation, la mise en œuvre du mandat de l'ASEOWA, l'état des contributions des États membres de l'UA et le niveau d'engagement de la communauté internationale toute entière;

14. **Décide** de rester activement saisi de la question.